



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
15 janvier 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 novembre 2015, à 15 heures

Président : M. Bowler..... (Malawi)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19500X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 54 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/70/13, A/70/13/Add.1, A/70/379, A/70/308, A/70/340 et A/70/319)

1. **Le Président** déclare que la communauté internationale peut être fière du succès enregistré par l'UNRWA qui propose un enseignement de qualité se traduisant par des taux d'alphabétisation élevés, des services médicaux permettant de réduire les taux de mortalité infantile et l'incidence des maladies transmissibles, et des programmes humanitaires et de développement qui ont permis à de nombreux réfugiés de Palestine de sortir de la pauvreté. L'Office a aussi largement contribué à insuffler à cette population vulnérable un sentiment d'espoir et de dignité.

2. Cet été, un demi-million d'enfants de réfugiés de Palestine au Moyen-Orient ont manqué de perdre leur droit à l'éducation en raison des difficultés de financement de l'UNRWA. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour éviter qu'une crise financière similaire ne se reproduise à l'avenir. Insistant sur le fait que l'Office est tributaire de l'appui de l'Organisation pour s'acquitter de son mandat et que les États Membres ont la responsabilité de le soutenir en cette période de crise du Moyen-Orient, l'orateur déclare qu'il est indispensable que l'Office continue à fonctionner jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée au problème des réfugiés de Palestine.

3. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'Office) déplore qu'un an après la guerre meurtrière à Gaza, les réfugiés de Palestine se sentent plus que jamais abandonnés. Leur vulnérabilité et leur isolement ont atteint des niveaux records depuis des générations, tandis que les conflits au Moyen-Orient s'étendent, montant les populations les unes contre les autres, dans une insécurité extrême. La situation actuelle a créé une nouvelle menace pour la survie même des réfugiés de Palestine, dont beaucoup ont déjà subi de graves inégalités et discriminations. Lorsqu'ils en ont eu la possibilité, certains ont choisi de fuir, alimentant ainsi l'exode des réfugiés dans la région et vers l'Europe.

4. Dans ces conditions, les acquis du développement social et économique engrangés au cours des dernières décennies dans l'ensemble du Moyen-Orient sont

extrêmement menacés. Des liens doivent être établis entre les réfugiés de Palestine, l'UNRWA et les objectifs de développement durable récemment adoptés. Avec leurs dispositions en matière de gouvernance et de justice, les objectifs de développement durable poursuivent des aspirations qui vont au-delà de l'avenir prévisible des réfugiés, tant que ces derniers restent les victimes d'un conflit non résolu qui viole leurs droits sans qu'ils ne disposent de la moindre voie de recours. Pourtant, la Palestine a déjà beaucoup fait en ce qui concerne les engagements en faveur du développement humain énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui affirmant la nécessité pour chaque enfant de bénéficier d'une éducation de qualité et ouverte à tous.

5. L'éducation est au cœur du mandat de l'UNRWA depuis sa création et fonde le succès des réfugiés de Palestine en matière de développement du capital humain. La communauté internationale doit collaborer afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver et renforcer ces acquis jusqu'à la mise en œuvre d'une solution juste et durable.

6. Cet été, le programme d'éducation phare de l'UNRWA destiné à 500 000 écoliers et 7 000 jeunes en formation professionnelle, tous réfugiés palestiniens, a manqué d'être suspendu sine die en raison d'un défaut de financement. Le report de l'ouverture des écoles de l'Office aurait mis en péril la réalisation d'un objectif essentiel de développement durable, privant les enfants de leur droit à l'éducation et ébranlant l'ensemble des réfugiés de Palestine d'une profonde onde de choc. Dans le contexte actuel du Moyen-Orient, une telle situation aurait présenté un risque pour la sécurité régionale.

7. Confrontée à un manque cruel de financement, la direction de l'Office a été contrainte de prendre d'urgence des mesures douloureuses pour réduire des dépenses pourtant prévues. Comme cela est indiqué dans le rapport spécial d'août 2015 du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur la crise financière qui touche l'Office (A/70/272), ces mesures comprennent un gel des recrutements, une augmentation du plafond d'élèves par classe, une réduction de 85 % des services de conseil internationaux et des contrats de courte durée, et des indemnités exceptionnelles en cas de départ volontaire du personnel.

8. La résorption de ce déficit a également nécessité le soutien actif de partenaires extérieurs. Au prix d'un effort exceptionnel de mobilisation des ressources à l'initiative de l'UNRWA, du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, mais également à l'aide du soutien résolu du Gouvernement jordanien, notamment de son Ministre des affaires étrangères, et de celui du Président et du Premier Ministre palestiniens, les 101 millions de dollars nécessaires ont été réunis pour permettre la réouverture à temps des écoles de l'Office. La moitié des fonds proviennent de dons de l'Arabie saoudite, du Koweït et des Émirats arabes unis. M. Krähenbühl remercie tous les donateurs qui ont contribué à cet effort et tous les donateurs et pays hôtes de l'Office qui, ensemble, ont permis à ses services essentiels d'être assurés en 2015.

9. Les événements de l'été 2015 appellent la communauté internationale à s'engager résolument dans un effort collectif pour faire en sorte que l'Office bénéficie à l'avenir d'une base financière plus viable.

10. Pour assurer cette viabilité, l'UNRWA n'a pas hésité à assumer ses responsabilités et prendra des mesures supplémentaires pour contrôler les coûts, tout en optimisant les effets de ses ressources modestes. L'orateur a donné pour instruction à ses hauts responsables de mettre la priorité sur les activités directement liées à la prestation de services et de veiller à ce que les fonctions d'appui soient rationalisées et les budgets réduits, dans l'ensemble de l'Office. Sous l'impulsion déterminée de la Commissaire générale adjointe, cette démarche a présidé à l'établissement du budget 2016 de l'Office, qui sera le premier à bénéficier d'un nouveau progiciel de gestion intégré. L'exposition au risque de change sera également réduite par des stratégies de renforcement des mécanismes de couverture, soutenues par un nouveau comité consultatif d'experts externes.

11. Les prévisions de déficit budgétaire de l'UNRWA pour 2016 ont été ramenées à 81 millions de dollars, ce qui représente une économie sans précédent de plus de 50 millions de dollars et maintient une croissance nulle du budget du programme. Ces mesures et d'autres mesures visent à réduire les coûts de transaction, tout en améliorant, chaque fois que possible, les résultats de l'Office et l'accès des réfugiés aux services. L'Office continuera de mesurer les résultats des programmes à l'aune des objectifs fixés dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021.

12. Malgré tout, des ressources supplémentaires seront indispensables pour compenser le déficit prévu. L'Office reconnaît que ses donateurs traditionnels s'attendent à ce qu'il fasse preuve d'imagination pour trouver de nouvelles sources de financement, qui pourront comprendre les fonds fiduciaires pour l'éducation de la Banque mondiale, des outils de finance islamique comme la zakat, le waqf et les titres obligataires sociaux, les partenariats publics-privés et d'autres sources de revenu du secteur privé, ainsi que les donations philanthropiques. L'Office espère que son projet pilote sera parmi les premiers à démontrer le potentiel du financement islamique par la zakat lors du Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui aura lieu à Istanbul en mai 2016.

13. S'il recherche de nouveaux modes de financement, l'Office a toujours besoin de toute urgence du soutien des donateurs pour mobiliser de nouvelles sources de financement telles que la Banque mondiale; le financement doit encore être soutenu par les États Membres, auprès desquels l'Office doit obtenir des engagements prévisibles et pluriannuels. L'orateur souligne combien il est important de consolider les efforts déployés récemment par les donateurs des États du Golfe, et de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les donateurs maintiennent, pour le moins, leurs précédents engagements de financement.

14. Le renforcement de la viabilité financière de l'UNRWA est une responsabilité collective. Le personnel et la direction de l'Office doivent mettre en œuvre les plans opérationnels et financiers stratégiques conformes à sa stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021. Les pays d'accueil doivent maintenir leur aide et leur générosité envers les réfugiés de Palestine et continuer à protéger leurs droits, afin de leur offrir les meilleures chances d'un avenir meilleur.

15. Fragilisée par une infrastructure tentaculaire de 685 écoles dans près de 60 camps de réfugiés et localités de sa zone d'intervention, l'ampleur du programme d'éducation de l'Office est en partie responsable de la crise financière de 2015.

16. Le conflit en Syrie a mis à terre le système éducatif de l'UNRWA. Depuis 2011, 49 de ses 118 écoles ont été endommagées, 42 seulement étant encore opérationnelles. Alors qu'environ 66 000 élèves fréquentaient régulièrement ses établissements avant le conflit, ce chiffre est tombé désormais à 45 000 élèves,

lorsque les conditions de sécurité le permettent. Onze des 14 membres du personnel de l'UNRWA tués pendant ce conflit étaient affectés à son programme d'éducation. La délégation de l'orateur condamne avec la plus grande fermeté la violation flagrante des droits de l'enfant et de tous les civils.

17. Au début de l'année au Liban, un groupe extrémiste armé s'est emparé, lors d'attaques contre d'autres factions, d'une école de l'UNRWA dans le camp d'Ein el-Hilweh, ne se décidant à quitter les lieux qu'après une médiation de personnalités influentes du camp. Les écoles au Liban continuent d'être perturbées par la violence que se livrent les différentes factions, ce qui entraîne de graves répercussions pour les réfugiés de Palestine. Lors des hostilités qui ont eu lieu à Gaza pendant l'été 2015, 83 écoles ont été endommagées, dont sept servent de centres d'accueil d'urgence. Au plus fort des déplacements de population, 90 écoles de l'UNRWA ont accueilli 300 000 personnes, soit environ 17 % de la population totale de Gaza.

18. Lors de récentes visites aux populations réfugiées de Palestine en proie au conflit, M. Krähenbühl a noté le rôle essentiel rempli par le système éducatif de l'Office dans la dynamique du conflit régional. Dans le camp de Yarmouk, en mars 2015, des parents qui ont survécu à deux ans d'un siège impitoyable ont pu brièvement évoquer avec lui la nécessité de faire passer leurs besoins immédiats avant l'éducation de leurs enfants. Face à l'accumulation de la violence, à la dispersion et à l'incapacité à répondre aux besoins élémentaires qui alimentent les flux de réfugiés fuyant le Moyen-Orient, la présence institutionnelle de l'UNRWA apporte un espace de stabilité dans lequel les réfugiés de Palestine peuvent retrouver de la détermination et de la force, s'adapter à ce que nombre d'entre eux espèrent être un déplacement temporaire et commencer à se reconstruire. Ce sont ces réfugiés qui aideront leurs communautés brisées à se relever lorsqu'il sera mis fin au conflit.

19. L'éducation constitue sans nul doute une source essentielle d'espoir et de force pour les jeunes Palestiniens, qui sont si souvent privés de chances et de droits. Défendre leur accès à l'éducation demeure primordial pour prévenir la radicalisation et préserver les perspectives d'un avenir meilleur. Le programme scolaire de l'Office en matière de droits de l'homme explique aux garçons et filles palestiniens l'importance de respecter les droits d'autrui et leur apporte une

meilleure compréhension des droits dont ils devraient jouir.

20. Le blocus illégal de Gaza reste en place, infligeant aux Palestiniens une sanction collective et refusant à la quasi-totalité d'entre eux la possibilité de mener une vie normale, notamment par les échanges avec le monde extérieur. Actuellement, 893 000 réfugiés de Palestine dépendent de l'aide alimentaire, soit 11 fois plus qu'il y a 15 ans. Le taux de chômage à Gaza, qui atteint 42 %, est le plus élevé au monde et frappe 70 % des jeunes réfugiés. En 2014, l'économie de Gaza a enregistré une croissance négative de 15 % tandis que son PIB par habitant représentait seulement 72 % de son niveau de 1994.

21. L'Office a déployé d'immenses efforts pour remettre en état les logements de 140 750 réfugiés de Palestine endommagés par le conflit qui a dévasté Gaza en 2014, prenant à son charge plus de la moitié des réparations mineures effectuées sur les logements de réfugiés palestiniens. Pourtant, la première reconstruction d'un logement entièrement détruit a pris pas moins de 14 mois. Si une autorisation a été accordée pour 170 habitations, le rythme de la reconstruction doit augmenter, et les moyens financiers restent insuffisants pour reconstruire les logements détruits ou gravement endommagés en 2014.

22. Quinze années de conflit armé ininterrompu et huit années de blocus ont décimé l'agriculture, les petites entreprises et les entreprises artisanales de Gaza. Ses infrastructures sont modestes et peinent à fournir de l'électricité et de l'eau potable, deux ressources pourtant de première nécessité pour permettre à la population de subvenir à ses besoins. Selon les prévisions des Nations Unies, Gaza ne sera viable à l'horizon 2020 que si la communauté internationale parvient à convaincre toutes les parties concernées de lever le blocus et de soutenir des actions humanitaires et de développement de grande ampleur. On ne peut que qualifier d'immorales, d'intenables et de néfastes pour la sécurité et les droits des États et des peuples de la région les conditions déplorables infligées à la population de Gaza, dont la moitié sont des enfants.

23. La récente flambée de violence et de manifestations en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, a eu des répercussions directes sur les Palestiniens, causant quelques 71 morts et plus de 7 500 blessés au cours du premier mois des troubles. Comme l'a indiqué

le Vice-Secrétaire général lors du débat trimestriel du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, la crise n'aurait pas éclaté si le peuple palestinien, notamment, avait le moindre espoir de créer un État palestinien viable, si son économie était génératrice d'emplois et de perspectives d'avenir ou s'il était en mesure d'exercer un contrôle sur sa sécurité et sur ses procédures juridiques et administratives. L'UNRWA est choqué par la recrudescence des actes de violence frappant les civils palestiniens et israéliens, le recours répété à la force meurtrière contre les Palestiniens, l'utilisation accrue des tirs à balles réelles dans les camps de réfugiés et autour de ceux-ci, l'expansion des colonies de peuplement, la recrudescence des actes de violence commis par les colons à l'encontre des réfugiés de Palestine et le déplacement de ces derniers après la démolition et de la destruction d'infrastructures. L'Office est également préoccupé par les menaces déjà anciennes de transfert des communautés bédouines, dont la plupart sont composées de réfugiés de Palestine, de la zone C vers trois cités. De tels transferts seraient contraires aux obligations qui incombent à Israël au titre du droit international.

24. Quelque 450 000 réfugiés de Palestine, soit 80 % des effectifs avant la guerre, vivent toujours en Syrie. La quasi-totalité d'entre eux ont besoin de l'aide de l'Office pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'Office estime que 58 000 réfugiés ont fui au Liban et en Jordanie et 52 000 en dehors de ses zones d'intervention, par exemple en Europe, en Asie et en Amérique latine. Bon nombre d'entre eux ont tragiquement perdu la vie en tentant le périlleux périple vers l'Europe.

25. La capacité de l'UNRWA à proposer un hébergement d'urgence, des services éducatifs et de santé sur place, grâce à ses infrastructures établies de longue date, a sans aucun doute joué un rôle important dans la décision des familles de rester en Syrie. Il est donc capital que ces services d'urgence bénéficient d'un financement suffisant et que l'Office continue à assurer l'éducation d'enfants qui vivent une situation critique.

26. Soutenir les efforts déployés par l'Office en Syrie présente un avantage sur le plan du rapport coût-efficacité et sur le plan humain : de récentes estimations montrent que le coût de l'aide aux réfugiés de Palestine est sept fois plus élevée en Europe qu'en Syrie. Si la tendance actuelle se maintient, seul un peu

plus de la moitié du montant réclamé lors de l'appel d'urgence lancé en 2015 par l'Office en faveur d'une aide de 420 millions de dollars sera réuni. À l'approche de l'hiver, 124 millions de dollars seront nécessaires pour assurer l'aide en espèces d'urgence, l'hébergement et la préparation à l'hiver, 30 millions seront nécessaires pour l'aide alimentaire d'urgence, 17 millions pour l'éducation d'urgence et 24 millions pour les moyens de subsistance. S'ils sont pleinement mis en œuvre, les services concernés contribueront de manière déterminante à la décision des réfugiés de rester ou non en Syrie.

27. Les réfugiés de Palestine aspirent à la stabilité. Même dans la région de Yarmouk et de ses environs, où les stigmates du conflit sont encore visibles et à laquelle l'Office n'a qu'un accès limité, ces réfugiés continuent à vivre dans les conditions les plus rudes, nourrissant l'espoir de pouvoir renouer avec leur ancienne vie. Il incombe à la communauté internationale de les aider et de soutenir les interventions d'urgence de l'UNRWA. L'orateur rend hommage au courage du personnel de l'Office présent en Syrie, dont 14 membres ont perdu la vie et près de 30 autres sont portés disparus ou détenus. Très peu d'organismes poursuivraient leurs activités dans de telles circonstances.

28. Au Liban, il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut ou les possibilités d'emploi des réfugiés de Palestine vivant dans ce pays et pour les 42 000 réfugiés de Palestine supplémentaires en provenance de Syrie. Les besoins de cette dernière population en aide financière, en aide alimentaire, en aide au logement et en soins de santé d'urgence sont criants. Ainsi, l'UNRWA a récemment été contraint de supprimer l'allocation au logement pour les familles de réfugiés de Palestine provenant de Syrie, exposant ainsi plusieurs dizaines de milliers de personnes au risque de se retrouver sans abri dans les rues du Liban.

29. Or la fragilisation des mécanismes d'adaptation ne manquera pas de réduire la capacité de ces réfugiés à s'installer temporairement au Liban, augmentant ainsi la probabilité de leur retour en Syrie ou le risque qu'ils empruntent les dangereux itinéraires de contrebande pour rallier l'Europe. La précarité de leur statut juridique complique également l'obtention de pièces d'état civil en cas de naissance, de mariage, de divorce et de décès. Sans réponse, une telle situation peut conduire à la création d'une population de sans-papiers, avec tous les risques que cela peut comporter.

L'orateur observe néanmoins avec satisfaction que les 6 500 enfants de réfugiés de Palestine en provenance de Syrie obtiennent désormais les mêmes niveaux de résultats et de performances que les élèves vivant déjà au Liban.

30. Il attire de nouveau l'attention sur le projet de logements le plus important engagé par l'Office, le camp de réfugiés de Nahr el-Bared, dont la reconstruction se poursuit à un rythme trop lent par manque de fonds des donateurs. Il remercie l'Arabie saoudite pour son aide supplémentaire, mais note avec inquiétude que près de la moitié des familles déplacées huit années plus tôt le sont toujours. L'impossibilité de mener à terme le projet, le plus rapidement possible, témoigne de l'incapacité de la communauté internationale à saisir la profonde humiliation que ressentent des milliers de résidents à continuer de vivre dans des abris temporaires inadaptés.

31. La Jordanie accueille le plus grand nombre de réfugiés de Palestine, à savoir 2,1 millions de personnes, ainsi que les 16 000 autres qui, selon les estimations, ont fui la Syrie. La Jordanie et le Liban ont été frappés de plein fouet par la crise syrienne et méritent d'être davantage soutenus par la communauté internationale afin d'améliorer la résilience du très grand nombre de réfugiés en provenance de Syrie accueilli dans chacun de ces pays. L'Office reconnaît le poids énorme qui pèse sur la Jordanie et a demandé à son Gouvernement d'assurer l'égalité de traitement et de protection de l'ensemble des réfugiés, conformément aux normes internationales.

32. La crise financière qu'a connue l'Office cet été est symptomatique d'une crise existentielle plus large du système humanitaire mondial, dont les ressources des donateurs ne parviennent pas à suivre le rythme croissant des besoins. L'Office subvient aux besoins de 44 % des réfugiés à long terme dans le monde et réussit à intégrer le financement de l'action humanitaire et du développement grâce à des institutions et des structures qui lui permettent de répondre aux besoins urgents et de fournir des services de développement humain.

33. L'UNRWA soutient sans réserve les efforts déployés par Jemilah Mahmood, Responsable du secrétariat du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, et par son équipe pour trouver, en collaboration avec toutes les parties prenantes, les moyens de remodeler le système humanitaire mondial. Des approches

novatrices sont nécessaires pour faire en sorte que les personnes touchées par les crises soient correctement prises en charge.

34. Comme cela a été souligné lors des préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, l'UNRWA soutient l'autonomisation des acteurs locaux et le renforcement de la protection des populations vulnérables. Tout en appuyant résolument l'appel visant à redynamiser le principe essentiel qui place l'humain au cœur de l'action humanitaire, l'UNRWA continue d'intervenir dans un environnement fortement clivé. Au vu des récentes allégations déplorant des déclarations déplacées d'agents de l'UNRWA, notamment dans les réseaux sociaux, l'Office condamne sans équivoque toutes les formes d'antisémitisme et de racisme; sa position sur cette question est de notoriété publique. L'Office a pris chacune de ces allégations très au sérieux et continuera à prendre les mesures disciplinaires selon que de besoin.

35. Rappelant que l'injustice historique léguée aux générations successives de réfugiés de Palestine n'est toujours pas réparée, l'orateur regrette que l'analyse de la communauté internationale n'ait jamais débouché sur un règlement politique. Néanmoins, comme l'attestent les récents événements de Jérusalem et de Cisjordanie, jamais l'action politique n'a été aussi urgente, à l'heure où le Moyen-Orient s'enfoncé dans la fragmentation et le chaos. Tous les efforts déployés pour résoudre le conflit israélo-palestinien ont échoué. L'UNRWA doit être soutenu dans ses efforts visant à créer les conditions pour que les réfugiés de Palestine vivent dans la dignité, jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée à leur situation difficile.

Dialogue interactif

36. **M. Çevik** (Turquie), saluant le rôle crucial joué par l'UNRWA dans la région du Moyen-Orient, déclare que compte tenu de la récente crise financière, l'Office a clairement besoin d'être davantage soutenu sur le plan international. Il demande au Commissaire général de détailler les efforts actuellement entrepris par l'Office pour diversifier sa base de donateurs et renforcer les partenariats, et la manière dont les États Membres pourraient appuyer ces efforts.

37. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) demande quelles mesures le Secrétaire général a prises pour donner effet au paragraphe 4 de la résolution

65/272 de l'Assemblée générale lui demandant d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Confronté à un grave déficit en 2015, comme cela a déjà été le cas l'année précédente et le sera peut-être à nouveau l'année suivante, l'UNRWA doit disposer d'un financement prévisible, ce que ne permettent pas les contributions volontaires.

38. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observateur de l'État de Palestine) réaffirme la satisfaction de sa délégation face à l'action déterminée et au vibrant plaidoyer du Commissaire général de l'Office au nom des réfugiés de Palestine en ces temps difficiles, mais également de l'ensemble du personnel de l'Office, à l'échelle nationale comme internationale, et salue leurs efforts inlassables pour remplir leur mission et pour rétablir la stabilité et l'espoir. Elle souligne leur dévouement et leur courage, dans un contexte instable, ainsi que les difficultés et risques personnels auxquels nombre d'entre eux sont confrontés, étant donné que la majorité des membres du personnel de l'Office sont eux-mêmes des réfugiés de Palestine. Dans ce contexte, et suite à la création par le Secrétaire général de la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur certains faits survenus dans des écoles de l'UNRWA (S/2015/286), notamment les attaques perpétrées contre les écoles pendant l'agression militaire israélienne de 2014 dans la bande de Gaza, et compte tenu de plusieurs assassinats de membres du personnel des Nations Unies qui ont eu lieu lors de cette agression, elle demande que soient précisées les mesures prises pour améliorer la sécurité et la protection du personnel et des locaux de l'UNRWA, y compris au titre de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Elle s'interroge également sur les mesures qui ont été prises, le cas échéant, par la puissance occupante pour faire en sorte que les auteurs d'assassinat de civils dans les locaux de l'Office et de membres du personnel, mais également de la destruction des biens de l'Office rendent des comptes.

39. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'Office) exprime ses plus sincères remerciements aux donateurs présents. L'Office mène actuellement plusieurs actions pour élargir sa base de soutiens historiques, dont certaines prévoient un dialogue actif avec d'autres États membres. Pour ce faire, il s'est rendu en Chine, en Fédération de Russie et en

République de Corée. L'Office concentrera également ses efforts de sensibilisation sur les pays membres de groupes régionaux, afin de renforcer les relations diplomatiques et de partenariat, et dans cette perspective, se réjouit de coopérer avec la Turquie.

40. L'UNRWA n'a qu'une expérience limitée de la mobilisation de fonds fiduciaires internationaux, tels que les fonds fiduciaires pour l'éducation de la Banque mondiale, et vérifiera s'il peut prétendre à un tel financement. Contrairement à de nombreuses organisations humanitaires, l'UNRWA dispose d'un budget mixte qui couvre les coûts annuels prévisibles de ses activités d'éducation et de soins de santé. Il s'apparente de ce point de vue à un ministère qui doit s'assurer de la fourniture d'un service à l'ensemble de la population. Compte tenu de ces dépenses renouvelables, l'Office devra conclure un accord de financement pluriannuel plus prévisible avec les États membres, et, éventuellement, d'autres instances.

41. Le Cabinet du Secrétaire général a entrepris de réels efforts pour assurer le financement de l'Office et pour défendre ses positions internationales, plus nombreuses ces dernières années. Cette question est toujours examinée au sein de la Cinquième Commission. Dans le même temps, l'UNRWA continue de dépendre essentiellement des contributions volontaires, ce qui l'oblige à mener chaque année une difficile campagne de mobilisation des ressources.

42. Après avoir effectué sur le terrain différentes évaluations sur la sécurité, l'Office a commencé à mettre en œuvre un certain nombre des recommandations des Nations Unies au regard de la situation à Gaza. De manière plus générale, M. Krähenbühl s'inquiète de voir que le cadre du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies s'applique au personnel recruté sur le plan international de l'Office mais pas à celui recruté sur le plan national. Ce cadre occasionne chaque année des dépenses de 80 millions de dollars pour les 30 000 membres du personnel recruté sur le plan national. L'incapacité de l'Office à supporter ces coûts illustre, en Syrie et à Gaza l'année précédente, l'existence d'un cadre de gestion de la sécurité qui diffère de celui appliqué pour tous les autres personnels du système des Nations Unies recrutés sur le plan national. Compte tenu des baisses considérables des effectifs de l'UNRWA, M. Krähenbühl recherche actuellement d'autres moyens pour assurer et améliorer la gestion

globale de la sécurité de l'ensemble du personnel recruté sur le plan national.

43. En ce qui concerne la question des responsabilités, l'UNRWA a noué un dialogue avec Israël lors de sa propre enquête et sa mission d'établissement des faits, en vue de soumettre ses observations sur tous les affaires faisant l'objet d'une enquête de la part d'Israël. L'Office appelle Israël à adopter des mesures de responsabilisation lorsque les enquêtes et les missions d'établissement des faits seront lancées. Il présentera ses propres conclusions et attendra les conclusions de la procédure avant de se prononcer plus avant.

44. **M. Suleman** (Pakistan) déclare que le blocus illégal par Israël de la bande de Gaza, qui en est à sa huitième année, doit être levé, conformément au droit international humanitaire, afin de permettre le redressement économique et la reconstruction physique, et promouvoir les possibilités d'emploi pour les très nombreux jeunes de Gaza. L'accord tripartite actuel entre Israël, la Palestine et les Nations Unies ne saurait remplacer la levée du blocus. Il demande si ce mécanisme a véritablement facilité les efforts déployés par l'Office pour importer des biens, dispenser des services et entamer la reconstruction des milliers de logements de réfugiés endommagés ou détruits lors de l'agression israélienne de 2014, ainsi que de ceux qui n'ont pas été réparés après les attaques passées. L'orateur s'interroge également sur la situation actuelle des familles dont les maisons n'ont pas encore été reconstruites.

45. **M. Habib** (Indonésie), rappelant la crise de financement sans précédent et la baisse du financement annuel subies par l'UNRWA, mais également son statut d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, s'enquiert des demandes financières particulières formulées par les États pour l'Office.

46. **M. Djacta** (Algérie), déplorant la situation tragique en République arabe syrienne, d'où plusieurs milliers de réfugiés ont fui vers les pays voisins, demande ce que l'Office fait pour répondre aux besoins élémentaires de ces réfugiés. Comme le fait remarquer le Commissaire général, il faut souligner que certains réfugiés fréquentent des écoles de ces pays et y obtiennent de bons résultats.

47. **M. Elshandawily** (Égypte) déclare que les réfugiés de Palestine en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continuent de souffrir de nombreuses

mesures et pratiques israéliennes illégales, telles que la confiscation de terres, la démolition d'habitations et l'accroissement des activités d'implantation de colonies de peuplement. Il demande ce que l'Office fait pour défendre les droits et répondre aux besoins des familles de réfugiés particulièrement touchées par ces pratiques.

48. **M. Gidor** (Israël) indique que s'il convient de saluer le Commissaire général pour le dynamisme et le professionnalisme dont il fait preuve à la direction de l'Office, Israël continue d'exprimer de nombreuses réserves quant au fond, à la forme et à la méthodologie utilisés en ce qui concerne certains aspects du rapport du Commissaire général (A/70/13), en particulier sa description partielle et disproportionnée des différentes crises qui touchent les réfugiés de Palestine dans tout le Moyen-Orient. Il suppose que dans le cas de certains membres du personnel assassinés ou portés disparus, dont il est fait état au paragraphe 9 du document, l'identité des auteurs de ces actes ont été portés à la connaissance de l'Office. Quoi qu'il en soit, le rapport, contrairement aux parties consacrées à Israël, n'impute la responsabilité de ces actes à aucune faction, organisation ou personne. Il demande au Commissaire général d'éclairer le Comité sur les auteurs de ces actes, et sur l'intention de l'Office d'appuyer ou non la création d'une commission d'enquête similaire à celle mise en place après la guerre de 2014 à Gaza.

49. La page 23 de la version anglaise comptabilise précisément sept incidents ayant entraîné la détérioration de biens et le décès de personnes dans les locaux de l'UNRWA à Gaza. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, aucun bilan de ce type n'est fourni en ce qui concerne l'effroyable carnage et les ravages terribles infligés aux réfugiés de Palestine et aux installations de l'UNRWA en République arabe syrienne. En outre, le paragraphe 10 du rapport salue et remercie le régime syrien, pourtant considéré comme un régime génocidaire par la plupart des sociétés éclairées et des gouvernements occidentaux, pour son soutien au réfugiés de Palestine. Cela est pour le moins étonnant et peut difficilement s'accorder avec le bilan des victimes parmi le personnel de l'UNRWA dans ce pays et les conditions déplorables qui règnent dans le camp de réfugiés de Yarmouk à Damas. Compte tenu de l'absence de tout début d'expression similaire de remerciement formulée à l'égard des autorités israéliennes pour la fourniture de l'eau courante et de l'électricité à Gaza, même au plus fort de la guerre

avec le Hamas en 2014, pour leurs efforts constants en faveur de la reconstruction de Gaza, il se demande si l'Office considère le régime syrien comme un modèle à suivre.

50. La section intitulée « Questions juridiques » est une litanie de plaintes déposées par l'Office contre différentes administrations publiques israéliennes concernant diverses questions allant des impôts aux autorisations de transit, en passant par les restrictions consulaires. Un seul paragraphe essentiellement factuel et non polémique expose la situation en République arabe syrienne. La délégation israélienne doit-elle une fois de plus en tirer la conclusion que l'Office n'a aucune plainte officielle ni réserve à formuler contre le régime de Damas qui, et c'est de notoriété publique, respecte les lois? Il est regrettable de constater que ce déséquilibre ressort également clairement de la déclaration du Commissaire général, au cours de laquelle près de trente minutes sont consacrées aux causes profondes, au déroulement et au résultat d'une guerre de cinquante jours menée à Gaza et qui a pris fin quinze mois avant la réunion, alors que moins de cinq minutes sont allouées à une guerre qui fait rage en République arabe syrienne depuis cinq ans qui ne cesse de s'aggraver. Il a écouté attentivement le Commissaire général sans pouvoir déceler dans ses paroles la moindre imputation des responsabilités pour le carnage perpétré dans ce pays. On pourrait même imaginer que les morts sont la conséquence d'une catastrophe naturelle et non d'un crime prolongé commis par l'homme, en grande partie par l'intermédiaire, mais pas uniquement, du régime syrien.

51. M. Gidor demande au Commissaire général d'éclairer le Comité sur l'identité de l'organe qui contrôle la bande de Gaza depuis près d'une décennie. Le rapport fait à plusieurs reprises référence aux hostilités entre l'État d'Israël et les Palestiniens de Gaza, sans faire mention de leurs dirigeants. Il se demande qui est à l'origine des instructions militaires et porte la responsabilité de la présence d'armes et de munitions dans les écoles et installations de l'UNRWA. En outre, il souhaiterait recevoir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le terme « Hamas » n'est mentionné qu'à une seule reprise dans la totalité du rapport, et uniquement dans le contexte des efforts d'unité nationale des Palestiniens, et souhaite également savoir comment le fait d'agir dans un territoire contrôlé par une organisation terroriste

interdite au plan international affecte le travail quotidien et le personnel de l'Office.

52. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) demande ce que l'Office fait pour aider les réfugiés de Palestine à atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 récemment adopté, tels que la réduction des inégalités, l'élimination de la pauvreté, l'offre d'une éducation inclusive et de qualité, ainsi que la protection des populations vulnérables.

53. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'Office), se référant au mécanisme de reconstruction de Gaza, déclare qu'au départ les procédures et les méthodes ont été compliquées, comme en témoignent les résultats sur le terrain. Par la suite, des améliorations ont été apportées à la manière dont le mécanisme facilite l'acheminement du matériel. Toutefois, ce dernier reste insuffisant, au regard de l'ampleur, de la rapidité et des autres critères fixés par les donateurs pour apporter leur soutien financier. L'appel lancé par l'UNRWA ne couvre qu'entre 33 et 35 % des besoins, de sorte que l'écart à combler reste considérable. Malgré de nombreux échanges avec les parties prenantes, le financement demeure une question essentielle. En ce qui concerne les demandes financières, l'Office consacre en moyenne 1,2 à 1,3 milliard de dollars à ses activités. Si la présente réunion de la Commission n'est pas le lieu approprié pour formuler des annonces ou des demandes, il est important de comprendre que l'engagement à long terme de l'Organisation en matière d'éducation et de soins de santé rend nécessaire la conclusion d'accords pluriannuels prévisibles permettant d'éviter les situations difficiles, c'est pourquoi l'orateur lance un appel pour qu'un plus grand nombre d'États membres s'associent à l'effort financier.

54. Conformément à son mandat, l'Office se concentre non seulement sur les réfugiés de Palestine en Jordanie et au Liban mais également sur ceux qui fuient le conflit en Syrie. Par conséquent, chaque réfugié peut prétendre et a droit aux services proposés par l'UNRWA, et les enfants sont immédiatement acceptés dans les écoles. Pour ce qui est de la confiscation des terres et de la destruction des habitations, la première action de l'Office est d'entrer en contact avec les réfugiés, de recueillir des informations et d'apporter une réponse aux besoins immédiats des familles. Dans le cadre de son dialogue régulier avec les Forces de défense et le Gouvernement israéliens, l'Office a également transmis ses

observations et conclusions sur des cas précis afin de s'assurer que de tels actes ne se reproduisent pas.

55. En ce qui concerne les points soulevés par le représentant israélien, l'orateur indique que si l'on s'en tient à la définition de l'expression « porté disparu », il est difficile de déterminer des responsabilités pour des personnes dont le sort reste incertain. Cependant, il n'a aucun doute sur le fait que certains des membres du personnel porté disparu ont été arrêtés par les forces gouvernementales syriennes, raison pour laquelle il a appelé l'attention des autorités de Damas sur cette question. Les tentatives visant à déterminer les responsabilités dans une guerre comme celle qui sévit en Syrie ne font qu'aggraver un problème déjà complexe. Si la question de savoir si le Secrétaire général décidera de créer une commission d'enquête relève de la pure conjecture, celle des menaces contre la sécurité ou la vie des personnels des Nations Unies doit être analysée avec la plus grande attention, quel que soit le contexte où elles se posent. Il rappelle que, lors de la vingtième séance de la Commission en 2014, le représentant d'Israël a formulé des observations similaires sur les disparités entre son analyse de la situation en Israël et en Syrie. Toutefois, le rapport actuel (A/70/13) examine de manière bien plus précise la situation qui règne en Syrie que le rapport précédent, compte tenu des multiples questions à régler dans les domaines de la sûreté, du bien-être et de la sécurité des réfugiés de Palestine. Le représentant israélien n'a pas vocation à comparer les différents contextes nationaux. Si ce dernier a toute légitimité pour analyser les informations communiquées sur Israël, M. Krähenbühl réaffirme que quels que soient la fréquence et le niveau de détail appliqué par l'Office pour examiner ou comparer la situation en Israël et en Syrie, aucun gouvernement ne peut s'exonérer de sa responsabilité de protéger et d'assurer le bien-être des réfugiés palestiniens vivant dans les territoires palestiniens occupés. Il serait heureux d'examiner plus avant cette question dans un cadre bilatéral. M. Krähenbühl n'a en outre aucune difficulté à nommer le Hamas ou à faire référence à celui-ci ou à tout autre acteur, mais force est de constater que ni la Commission d'enquête nommée par le Secrétaire général ni aucun autre organe n'ont été en mesure d'imputer à un groupe en particulier le dépôt de composants d'arme dans trois écoles de l'UNRWA durant le conflit de Gaza. Il ne s'agit donc pas de savoir si l'Office montre une réticence à identifier les auteurs. Quant à l'incidence que cela a eu sur la manière dont l'Office mène son

action et ses activités dans le territoire, il précise que l'accueil de 300 000 personnes déplacées dans quelques 90 établissements scolaires pendant la guerre illustre parfaitement les capacités opérationnelles de l'Office, malgré le défi posé par la présence d'un groupe armé, quel qu'il soit, ou la nécessité d'affronter les conséquences militaires des actions de l'une quelconque des parties, y compris du Gouvernement israélien. L'Office a fait la démonstration sur le terrain de la qualité de sa réaction.

56. La réduction de la pauvreté demeure l'un de ses plus grands défis. L'intégration de l'éducation, qui crée des possibilités d'emploi, dans ses activités de base a été l'une des idées les plus remarquables de l'Office depuis sa création. Le problème qui se pose aux réfugiés de Palestine est le contraste entre la qualité de l'enseignement reçu et la situation sur le terrain, qui a un effet défavorable pour l'emploi et le progrès. C'est sur ce point que doit s'engager la lutte contre la pauvreté croissante, mais cette lutte ne pourra être menée que si les problèmes de fond sont traités. La communauté internationale doit donc prendre des mesures politiques pour mettre fin au conflit en République arabe syrienne et au conflit israélo-palestinien. Telles sont les dynamiques qui fragilisent le développement et l'emploi, accroissent la pauvreté et réduisent une population instruite, qui devrait être autonome, à la dépendance et à l'assistance. Sans action politique, la région s'enfoncera davantage dans la « régression économique » et la pauvreté.

Déclaration de la Rapporteuse du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office

57. **M^{me} Larsen** (Norvège), présentant le rapport du Groupe de travail (A/70/379), indique que les délibérations du Groupe ont sensiblement évolué depuis sa réunion du 1^{er} juillet 2015, lorsque l'Office affrontait sa plus grande crise financière. Le rapport spécial du Commissaire général (A/70/272) décrit le contexte de la crise, qui met en péril l'accès à l'éducation d'un demi-million de réfugiés de Palestine au Moyen-Orient, ainsi que les diverses mesures prises par l'Office pour y remédier. Le Groupe de travail note avec satisfaction que le déficit financier a finalement été résorbé par des contributions supplémentaires de plusieurs pays, et que tous les enfants des réfugiés de Palestine ont repris l'école, en temps voulu, dans toutes les zones d'intervention de l'Office. La moitié de la somme recueillie provient d'un engagement

renouvelé et bienvenu des donateurs des États du Golfe. L'Arabie saoudite est actuellement le troisième plus important contributeur de l'Office. Le rapport du Groupe décrit la situation dans les zones d'intervention de l'Office, qui sont toutes en proie, à des degrés divers, aux troubles régionaux actuels.

58. Préoccupé par la multiplication des crises et par leurs répercussions sur les activités et le financement de l'Office et déterminé à soutenir les efforts de collecte de fonds de ce dernier, le Groupe de travail prie donc instamment les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de contribuer régulièrement à l'Office, en particulier à son Fonds général, et appelle les gouvernements qui apportent des contributions modestes, réduites ou qui ont cessé de contribuer à accroître leur soutien. Il exhorte également les gouvernements à financer intégralement le Fonds général de l'Office pour l'exercice biennal 2014-2015 et, si possible, à mettre en place un financement pluriannuel accru pour permettre à l'UNRWA de mieux planifier ses activités. Il encourage tous les États Membres à envisager favorablement le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705) et toutes les résolutions relatives au financement de l'Office, de sorte à résorber les déficits budgétaires récurrents et soutenir le travail indispensable de l'Office. L'UNRWA a entrepris d'importantes réformes et continuera, dans la mesure du possible, de rechercher et d'appliquer des mesures d'économie sans que la qualité de ses services n'en pâtisse. Il est également nécessaire de trouver des sources potentielles de financement pour faire face aux prestations de cessation de fonctions, le cas échéant.

59. Le Groupe de travail invite tous les États Membres à examiner ses recommandations pour déterminer le financement de l'Office en 2016 et au-delà. L'Office a progressé dans ses efforts de maîtrise des coûts; Les États Membres doivent accompagner ces mesures par un financement suffisant.

Débat général

60. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice pour l'État de Palestine) estime que le problème des réfugiés de Palestine est une question fondamentale qui doit être réglée sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, pour assurer une paix juste, durable et globale, un engagement pris par la communauté internationale pour lequel une action responsable, collective et urgente reste nécessaire.

L'escalade des tensions et la détérioration actuelles de la situation politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire sont le signe d'une injustice qui perdure depuis près de sept décennies et prive des générations entières de réfugiés de Palestine de leurs droits fondamentaux. La majorité des plus de 5,5 millions de réfugiés enregistrés auprès de l'Office restent dans des camps pourtant créés pour servir d'abris provisoires, et les crises successives ont aggravé leur vulnérabilité face au déplacement et à la dépossession, à la mort et aux blessures, à la pauvreté et au chômage croissants. Le morcellement fragilise leur capacité de résistance et crée une crise existentielle, dans la mesure où tant de réfugiés luttent pour leur survie et sont contraints de fuir les ravages de la guerre et de la pauvreté pour rechercher une sécurité toujours précaire et de meilleures conditions de vie pour leur famille. Ce phénomène est particulièrement manifeste en Syrie, ce conflit désastreux ayant fait tache d'huile au Liban et en Jordanie, ainsi qu'en Palestine occupée, où des populations entières de réfugiés subissent de manière disproportionnée la brutalité et l'indignité de l'occupation israélienne. La crise actuelle des réfugiés et des migrants dans la région et en Europe jette une lumière crue et pénible sur la détresse dans laquelle vivent les réfugiés, un terme qui laisse de nombreuses personnes insensibles lorsqu'il est appliqué aux réfugiés de Palestine. Elle souligne en outre l'urgente nécessité de solutions empruntes d'humanité, fondées sur le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, pour s'attaquer aux causes profondes.

61. S'il est vrai que la volonté politique doit être mobilisée pour répondre à la crise immédiate des réfugiés, des solutions globales sont également nécessaires qui s'attachent à répondre aux souffrances historiques des réfugiés de Palestine, ainsi qu'à l'insécurité, à l'instabilité et au sentiment d'injustice. Réparer cette injustice demeure au cœur de la quête de paix de la Palestine. L'oratrice réaffirme la place centrale qu'occupent le droit au retour des réfugiés palestiniens et leur droit à une compensation juste pour leurs pertes et leurs souffrances, sur la base de la résolution 194 (III) et des dispositions pertinentes du droit international, ainsi que le droit des Palestiniens déplacés en juin 1967 à retourner dans leurs foyers et sur leurs terres, conformément aux résolutions des Nations Unies et aux accords conclus entre les parties dans les années 1990. En niant ces droits et en usant d'une rhétorique qui minimise l'importance d'une

solution juste à la question des réfugiés de Palestine pour parvenir à la paix, Israël fait œuvre d'irresponsabilité et de provocation, renforçant son mépris total des droits de l'homme et son incapacité ne serait-ce qu'à s'engager en faveur des principes les plus élémentaires du maintien de la paix. La communauté internationale doit exiger d'Israël qu'il s'acquitte des obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes. Il ne saurait être permis à Israël de continuer à faire obstruction à la paix en toute impunité.

62. Le soutien apporté par l'Office illustre le lien entre l'aide humanitaire et le développement, et montre qu'il est possible de satisfaire les besoins élémentaires tout en renforçant le capital humain et en préservant les droits et la dignité, y compris en période de conflit et de crise. L'Office, qui propose un modèle important à l'heure du développement durable pour tous, doit être salué et soutenu dans son action, qui doit également être prioritaire dans le cadre de l'aide humanitaire internationale. En l'absence de solution juste, l'UNRWA, dont les programmes en matière d'éducation, de création d'emplois, de microfinance, de santé maternelle et d'autres natures ont des répercussions concrètes et irréfutables sur la vie des réfugiés de Palestine, demeure indispensable. Toutefois, il ne saurait être considéré comme allant de soi : les risques récents qui pèsent sur le programme d'éducation de l'Office, notamment la fermeture éventuelle de 685 écoles et de 8 centres de formation professionnelle, soulèvent de vives inquiétudes. À l'heure où le reste du monde souligne l'importance de l'éducation pour le développement durable, la paix et la sécurité des nations, il serait inacceptable de laisser pour compte les enfants des réfugiés palestiniens et de leur refuser le droit à l'éducation, compte tenu des dangers inhérents à un tel refus. La mobilisation immédiate de l'Office, au plus haut niveau, pour éviter la crise, et les efforts collectifs déployés pour doter les programmes essentiels de ressources suffisantes méritent d'être salués.

63. Dans chacun des 58 camps de l'Office, les besoins sont réels et le rêve de justice et d'une vie libre et digne prégnants. La forte mobilisation des donateurs face à la crise financière sans précédent d'août 2015 a joué un rôle majeur dans la résorption du déficit financier et a réaffirmé l'importance de la mission humanitaire de l'Office. En outre, l'appui politique,

financier et moral, et la solidarité en faveur des réfugiés de Palestine, réitérés lors de réunion ministérielle de haut niveau consacrée en septembre 2015 à la viabilité financière de l'UNRWA, et la tenue rapide de la conférence annuelle d'annonce de contributions illustrent un engagement international constant. La Palestine reconnaît le caractère crucial de l'assistance et de la coopération des pays d'accueil actifs depuis plusieurs années, mais également de la communauté des donateurs, y compris les membres et observateurs de la Commission consultative et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA. La générosité dont ont fait preuve les principaux donateurs traditionnels, mais aussi les nouveaux contributeurs, est fort appréciée et il faut espérer que ces contributions s'inscriront dans la régularité. La délégation palestinienne sollicite des contributions au Fonds général de l'Office et lance un appel urgent en faveur de contribution pluriannuelles, si possible. La Palestine appuie sans réserve les efforts déployés par l'Office pour diversifier la base des donateurs et renforcer les partenariats, et espère que sa stratégie sera couronnée de succès à moyen terme. Si le travail d'assistance humanitaire, de développement humain et de protection reste nécessaire, l'oratrice réitère son appel urgent en faveur d'un renforcement des efforts pour parvenir à un règlement juste de la question palestinienne. Il est urgent de dégager un horizon politique crédible afin de régler toutes les questions relatives au statut final et d'exhorter la communauté internationale à mobiliser la volonté politique nécessaire pour aider les parties à parvenir à une solution juste, durable et globale satisfaisant le droit et l'aspiration à la paix du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens. Il s'agit là d'une urgence politique, humanitaire et morale.

64. **M. Maleki** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, rend hommage à l'Office pour ses efforts, son courage et son dévouement inlassables dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Dix-huit membres du personnel ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, dont un grand nombre pendant la guerre en 2014 à Gaza. Exprimant les plus vives inquiétudes au sujet de la violation par Israël de l'immunité des membres du personnel et des locaux de l'UNRWA, le Mouvement condamne avec la plus grande fermeté le meurtre de membres du personnel et la destruction de locaux des Nations Unies. Le rôle dévolu à l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris à

Jérusalem-Est, est indispensable en l'absence d'une solution juste et durable au problème posé par le sort des réfugiés de Palestine, qui comprend leurs droits aux termes de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement est profondément préoccupé par la situation critique des réfugiés, dont l'existence continue d'être marquée négativement dans tous ses aspects par l'occupation, qu'il s'agisse de la sécurité, de la liberté de mouvement, des moyens de subsistance ou de l'emploi. Les réfugiés palestiniens ont continué de se heurter à de graves problèmes de protection tout au long de l'année 2014 et, dans de nombreux lieux, voient leur existence menacée et sombrent de plus en plus profondément dans la pauvreté et le désespoir. Cette situation catastrophique a été aggravée par les conflits armés en Syrie.

65. Le blocus israélien illégal et inhumain Gaza continue de paralyser l'économie et d'étouffer sa population, empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire et des matériaux de base nécessaires à la reconstruction et entravant le relèvement économique et social. Pour permettre aux membres du personnel de l'UNRWA de s'acquitter librement de leur mission humanitaire, la puissance occupante doit lever immédiatement toutes les restrictions pesant sur la liberté de circulation continue des personnes et des biens entre Gaza et le monde extérieur, conformément au droit international. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités morales, politiques et juridiques consistant à mettre fin aux mesures illégales d'Israël et à toutes ses violations contre le peuple palestinien. Israël, la puissance occupante, doit se conformer à ses obligations au titre de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève) et des résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 1860 (2009) du Conseil de Sécurité.

66. Le Mouvement exprime également ses préoccupations au sujet de la situation des réfugiés de Palestine en Syrie et de la poursuite des déplacements qui en résulte. Plusieurs milliers de ces personnes ont trouvé refuge dans d'autres pays, ce qui entraîne pour l'UNRWA un surcroît de demandes, notamment en termes d'aide d'urgence. Les donateurs doivent répondre à ces besoins urgents. Le déficit de financement continu reste préoccupant, car il sape les efforts de l'Office visant à promouvoir le développement humain et à répondre aux besoins des

réfugiés. Le Mouvement prie tous les États membres, notamment les donateurs traditionnels, d'augmenter leurs contributions à l'UNRWA pour éviter une crise financière au cours des prochaines années. Le Mouvement des pays non alignés, tout en saluant les efforts et les annonces de contributions faites lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine intitulée « Reconstruire Gaza », encourage tous les donateurs à continuer à se montrer généreux, pour aider l'UNRWA à surmonter les graves difficultés financières et les problèmes de financement auxquels il reste confronté, dans un contexte d'augmentation des dépenses due à la dégradation de la situation socioéconomique et humanitaire, ainsi qu'à l'instabilité qui règne dans toutes ses zones d'intervention. Le Mouvement apporte par conséquent un soutien sans réserve à la résolution 65/272 de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux efforts inlassables de l'Office, malgré les nombreuses difficultés. La crise humanitaire actuelle dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, doit être réglée et l'ensemble de la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin à l'occupation de la Palestine et trouver une juste solution au problème des réfugiés de Palestine, sur la base des principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

67. **M^{me} Radwan** (Arabie saoudite), prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, salue le dangereux et difficile travail de l'UNRWA consistant à venir en aide aux réfugiés de Palestine qui vivent sous la menace constante d'agression d'Israël, et souligne les sacrifices auxquels consent le personnel de l'Office dans l'exercice de ses fonctions, parfois au prix de sa vie.

68. Après avoir félicité l'UNRWA pour l'aide humanitaire et technique cruciale qu'elle apporte à plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les Territoires palestiniens occupés, le Groupe exprime sa préoccupation au sujet de la crise de financement sans précédent que connaît l'Office, qui menace sa capacité à s'acquitter de son mandat et aurait pu empêcher la réouverture des écoles de l'Office à la rentrée scolaire de 2015 sans les dons généreux versés à la dernière minute par les États arabes, en particulier l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis.

69. Le Groupe appuie les efforts déployés par le Commissaire général en vue de stabiliser la situation

financière de l'Office et réitère son appel à la communauté internationale, aux institutions financières spécialisées et aux autres donateurs pour qu'ils augmentent sensiblement leurs contributions à l'UNRWA afin de lui permettre de satisfaire aux besoins croissants de ses programmes, dans le contexte d'une agression israélienne et de l'augmentation du nombre de réfugiés.

70. Si un soutien financier de toute urgence est nécessaire pour soulager la souffrance et préserver la dignité du peuple palestinien, le Groupe souligne que le seul moyen de régler le problème de fond est de contraindre Israël, la puissance occupante, à se conformer au droit international. Israël doit cesser ses actes de violence répétés qui ont causé d'énormes pertes en vies humaines et dégâts matériels et minent les efforts de reconstruction, lever le blocus étouffant pesant sur Gaza, autoriser l'entrée immédiate de la totalité de l'aide humanitaire, cesser la construction de colonies de peuplement et mettre fin au terrorisme des colons, illustré par exemple par l'effroyable acte terroriste perpétré par les colons israéliens qui ont incendié la maison de la famille Dawabsha, brûlant vif un nourrisson et provoquant ensuite la mort d'autres membres de la famille.

71. En Cisjordanie, les Palestiniens se voient refuser le droit de libre circulation et des conditions de vie élémentaires, la pauvreté s'accroît et l'économie se détériore. Israël continue de terroriser les Palestiniens, de tirer à balles réelles pour éliminer impitoyablement des Palestiniens dans les zones résidentielles et étendre les colonies de peuplement à Jérusalem, exposant ainsi 7 000 Bédouins résidents, dont la plupart sont enregistrés comme réfugiés de Palestine, au risque de perdre leur logement. Face à ces violations flagrantes du droit international, il est grand temps que la communauté internationale adopte une position audacieuse en tenant Israël pour responsable de ses crimes et en apportant de toute urgence une aide au peuple palestinien.

72. Le Groupe est extrêmement préoccupé par les dangers et les souffrances subis par les réfugiés de Palestine en raison de la crise actuelle en République arabe syrienne. Il condamne les violations flagrantes commises dans le camp de réfugiés de Yarmouk, où l'aide humanitaire élémentaire est bloquée, et demande que des mesures soient prises de toute urgence pour mettre fin à cette crise et pour que les coupables répondent de leurs actes. Il exhorte la communauté

internationale à redoubler d'efforts pour soutenir l'Office et coopérer avec ce dernier pour soulager le sort des réfugiés fuyant la crise syrienne.

73. Le Groupe est fermement résolu à aider l'UNRWA dans son travail jusqu'à ce que les réfugiés de Palestine puissent rentrer chez eux et recevoir le dédommagement qu'ils méritent pour le terrible préjudice qu'ils subissent depuis des décennies, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Réaffirmant que la tragédie palestinienne ne prendrait pas fin tant qu'Israël continuerait à occuper des territoires arabes, à enfreindre le droit international et à mener une campagne d'assassinats et de violence contre le peuple palestinien, le Groupe soutient tous les efforts visant à déployer une aide internationale urgente, à fixer un délai pour la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et des autres territoires arabes, à contraindre Israël à se retirer aux frontières d'avant-1967 et à évoluer vers la mise en œuvre de la solution de deux États envisagée dans le cadre de l'Initiative de paix arabe.

74. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, M^{me} Radwan dit que son Gouvernement est fier de soutenir le peuple palestinien et son besoin religieux et humanitaire légitime de vivre libre et digne, et à exercer ses droits inaliénables. L'Arabie saoudite a versé une contribution de plus de 350 millions de dollars à l'UNRWA en 2014, ce qui en fait l'un des principaux contributeurs de l'Office, avec les États-Unis et l'Union européenne. Elle a également été l'un des premiers États à répondre à l'appel urgent lancé récemment par l'Office, en faisant un don de 35 millions de dollars pour combler le déficit et éviter la fermeture des écoles de l'UNRWA. En outre, l'Arabie saoudite a récemment annoncé une contribution de 111 millions de dollars pour financer les programmes et des actions dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de reconstruction dans la bande de Gaza après l'attaque israélienne en 2014, mais également la réparation et de la reconstruction d'écoles et de logements en Cisjordanie et dans le camp de réfugiés de Nahr el-Bared, au Liban, sans oublier une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine touchés par le conflit syrien.

75. Son gouvernement attend avec intérêt de coopérer avec d'autres parties prenantes pour obtenir d'autres contributions de la part d'États et d'organisations internationales telles que la Banque mondiale, afin de régler définitivement la crise financière qui frappe

l'Office, notamment en matière d'éducation. Soulignant le rôle essentiel que joue l'UNRWA dans la satisfaction des besoins élémentaires des réfugiés palestiniens, l'Arabie saoudite remercie l'ensemble des donateurs et renouvelle à l'Office son engagement résolu. Face aux immenses souffrances qu'ils subissent depuis plus de 65 ans, il est urgent d'apporter aux réfugiés de Palestine une protection internationale et de s'attaquer à la racine du problème en mettant fin à l'occupation par Israël des territoires arabes et en créant un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale.

76. **M. Storaci** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom du Monténégro, de la Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et de l'Ukraine, déclare que le personnel humanitaire travaille dans des conditions difficiles et dangereuses, et doit être protégé par les autorités compétentes. Il remercie l'ensemble du personnel de l'UNRWA pour son action et présente ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

77. Rappelant le sentiment d'urgence qui a régné lors de la récente réunion ministérielle de haut niveau sur la viabilité financière de l'UNRWA, au cours de laquelle les donateurs ont pris des mesures pour surmonter les difficultés financières et permettre la réouverture des écoles de l'UNRWA à la rentrée 2015, il souligne la nécessité pour les réfugiés de Palestine de se voir garantir le droit à l'éducation, un moyen essentiel pour préserver leur dignité et leur donner espoir dans l'avenir. Se félicitant des efforts déployés par l'Office, il remercie tous les donateurs, en particulier l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis pour leurs contributions qui ont évité la crise et permis à 500 000 enfants de reprendre le chemin de l'école.

78. Compte tenu du rôle essentiel et constant joué par l'Office dans la région, des efforts plus importants doivent être déployés pour redynamiser l'Office, pérenniser son action et lui permettre de mener sa mission avec un minimum de risque. Pour ce faire, un changement de méthodes et des efforts soutenus et à long terme de toutes les parties prenantes, y compris les donateurs, les pays d'accueil, le personnel de l'Office et les réfugiés eux-mêmes, sont indispensables. Dans ce contexte, l'orateur souligne la

nécessité de partager les charges et demande instamment aux nouveaux donateurs de se manifester.

79. L'Union européenne accueille favorablement la stratégie à moyen terme de l'UNRWA et réaffirme que si l'Office ne peut pas répondre à la totalité des besoins des 5 millions de réfugiés de Palestine enregistrés, sa grande expérience, sa vaste implantation géographique et son personnel spécialisé en font un partenaire viable, avec lequel d'autres autorités peuvent coopérer.

80. En tant que principaux pourvoyeurs d'aide internationale à l'UNRWA, l'Union européenne et ses États membres renouvellent leur engagement constant à l'Office, tout en l'exhortant à mettre en place les actions qui lui assureront une stabilité budgétaire et financière à moyen terme et permettront aux réfugiés les plus vulnérables de bénéficier de services essentiels. Louant les efforts et les initiatives du Commissaire général dans ces domaines, l'Union européenne demande instamment à l'Office de prendre de nouvelles mesures pour réduire le déficit de son Fonds général et d'informer efficacement le personnel de l'Office et les réfugiés de l'objectif visés par ces efforts, à savoir stabiliser et protéger la fourniture des services essentiels.

81. Se déclarant préoccupé par la situation tragique qui règne dans la bande de Gaza, où des centaines de milliers de réfugiés palestiniens sont tributaires de l'aide alimentaire de l'UNRWA, M. Storaci appelle la communauté internationale à remédier à la situation et à s'attaquer de toute urgence aux causes profondes du conflit. Si l'Union européenne se félicite des récentes mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à Gaza, il reste encore beaucoup à faire pour permettre la fourniture intégrale de l'aide humanitaire et faciliter la reconstruction et la reprise économique. Rappelant les hostilités tragiques de 2014, lorsque des installations de l'Office ont été bombardées et 11 membres du personnel ont perdu la vie, il réaffirme que le respect du droit international et du droit international humanitaire par les États et les acteurs non étatiques est le fondement de la paix et de la sécurité dans la région.

82. En ce qui concerne la crise à laquelle l'UNRWA est confrontée en Syrie, il observe que les camps de réfugiés et leurs alentours, en particulier Yarmouk, sont fréquemment le théâtre d'affrontements armés intenses et sont trop souvent privés d'aide humanitaire. Se félicitant des efforts entrepris par les pays de la région

pour répondre à l'afflux de réfugiés fuyant la Syrie, il demande à toutes les parties au conflit, en particulier au régime d'el-Assad, de mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité, ainsi que la déclaration de son président du 2 octobre 2013, en prenant les mesures appropriées pour protéger les civils, en renonçant aux attaques contre des objectifs civils, et en donnant un accès total et sans entrave à l'aide humanitaire.

83. Après avoir remercié l'Office pour son travail indispensable à l'heure où les réfugiés de Palestine ont cruellement besoin de son aide, il réaffirme que le seul moyen de mettre fin à leurs souffrances est de parvenir à une solution juste et réaliste, dans le cadre d'un accord de paix global fondé sur une solution à deux États, qui mettrait fin à l'occupation, à toutes les autres revendications et répondrait aux aspirations des Israéliens et des Palestiniens. L'Union européenne reste déterminée à coopérer avec ses partenaires internationaux, y compris en tant que membre du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient, ainsi qu'avec les parties concernées pour améliorer la situation sur le terrain et œuvrer en faveur de négociations sur un statut définitif en vue d'un règlement global du conflit. Dans l'attente d'un tel accord, l'Union européenne et ses États membres continueront à aider l'UNRWA dans son travail essentiel, qui contribue à faire vivre les valeurs d'humanité, de solidarité et de dignité, et à préserver l'avenir des jeunes qui ont déjà connu trop de souffrances.

84. **M^{me} Kawar** (Jordanie) déclare que même en 1949, lorsque l'UNRWA prenait en charge à peine près de 700 000 réfugiés de Palestine censés, croyait-il, retrouver rapidement leurs foyers, le problème des réfugiés constituait un immense défi pour la communauté internationale. Soixante-cinq ans plus tard, face à plus de 5 millions de réfugiés de Palestine et à une situation de plus en plus complexe, aggravée par l'absence criante de soutien financier et l'absence de perspective d'une solution durable, l'Office peine à satisfaire des exigences croissantes. En vertu des résolutions des Nations Unies et du droit international, la responsabilité d'aider les réfugiés de Palestine et de soulager leurs souffrances incombe non seulement aux pays d'accueil et à un petit nombre de donateurs, mais également à l'ensemble de la communauté internationale. L'appui financier et moral apporté aux réfugiés de Palestine par les pays d'accueil, les

donateurs internationaux et l'UNRWA est absolument indispensable, et toute diminution, quelle qu'elle soit, de cette aide mettrait en péril les progrès vers une solution pacifique, juste et durable au problème des réfugiés.

85. La situation est particulièrement préoccupante à Gaza, où les conditions de vie sont très difficiles, où les réfugiés ne peuvent faire face à leurs besoins élémentaires, où les autorités israéliennes limitent les mouvements à la fois des réfugiés et du personnel de l'Office, entravant ainsi la fourniture de services essentiels. L'Office étant déjà en proie depuis plusieurs mois à une crise financière, même la moindre baisse de son financement nuirait sensiblement à sa capacité à fournir ces services, comme cela a été le cas en début 2015, lorsqu'il a presque été contraint de reporter la rentrée scolaire de plus de 500 000 élèves. En outre, les coupes budgétaires touchant l'Office ne font que transférer davantage le fardeau sur les pays d'accueil. Pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et œuvrer en faveur d'une solution durable à leurs difficultés, l'Office doit disposer d'une solide base financière à l'appui de son action. C'est pourquoi il est indispensable d'élargir la base des donateurs et d'adopter une nouvelle méthode permettant d'apporter une aide durable aux réfugiés de Palestine.

86. La Jordanie est particulièrement déterminée à régler les problèmes humanitaires, notamment la situation des réfugiés de Palestine, et insiste pour que soient garantis aux Palestiniens leur droit de retour et leur droit à l'indemnisation. Travaillant en partenariat avec l'UNRWA pour aider les réfugiés par un réseau d'écoles, de dispensaires et de centres sociaux d'accueil, la Jordanie accueille actuellement 42 % de l'ensemble des réfugiés de Palestine, soit plus qu'aucun autre pays, et a reçu 15 000 réfugiés de Palestine supplémentaires l'année dernière, suite à la crise en Syrie. Au mois de septembre 2015, la Jordanie, conjointement avec la Suède, a convoqué une réunion ministérielle de haut niveau sur la viabilité financière de l'Office, afin d'apporter une réponse au déficit financier de l'Office. Malgré ses ressources limitées, le Gouvernement jordanien continuera d'apporter son aide et sa protection aux réfugiés de Palestine, jusqu'à ce que leur situation soit réglée à juste titre par la fin de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien pleinement indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

87. Remerciant les donateurs internationaux de l'Office pour leur soutien et saluant le travail essentiel mené par l'Office et son personnel dans une région en proie depuis quelques années à un regain d'instabilité, l'oratrice réaffirme que l'action de l'Office contribue non seulement à garantir aux réfugiés palestiniens leurs droits fondamentaux et leur dignité, mais aide également à la stabilité de la région.

88. **M. Wehbi** (Liban) indique que si des étapes importantes ont été franchies au cours de l'année écoulée, par exemple la décision de hisser le drapeau de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies et le soixante-cinquième anniversaire de l'UNRWA, l'Office a également connu sa pire crise financière. La communauté internationale doit donc rester concentrée sur la nécessité d'assurer le bien-être et la protection des Palestiniens et de leurs droits.

89. Prenant note des efforts intenses visant à réformer l'Office depuis 2006, il insiste sur le fait que la direction et le personnel de ce dernier doivent disposer des moyens nécessaires pour se consacrer à la fourniture des services et à la collecte des fonds nécessaires afin de renforcer sa structure financière et assurer la prévisibilité de ses ressources. Seul un Office puissant et compétent pourra contribuer à la stabilité dans la région, en attendant qu'une solution juste et durable soit apportée à la question palestinienne, notamment au problème des réfugiés de Palestine, conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies, en particulier à la résolution 194 (III).

90. Le Liban, où les réfugiés de Palestine représentent environ 10 % de la population, a récemment accueilli 45 000 réfugiés supplémentaires fuyant le conflit en Syrie. Or, malgré l'augmentation de la population des réfugiés, les services se détériorent et les ressources financières s'amenuisent. Les réfugiés fuyant la Syrie ne reçoivent plus d'assistance en espèces, qui constituait auparavant leur principale source de revenu, ce qui conduit à une situation alarmante qui voit les réfugiés de Palestine installés au Liban manquer singulièrement de soutien.

91. En sa qualité de pays d'accueil et de membre de la Commission consultative et du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, le Liban est déterminé à travailler en étroite collaboration avec l'Office dans toutes les instances compétentes. Lorsque la crise financière a manqué de retarder la rentrée

scolaire 2015 de l'UNRWA, le président du Conseil des ministres libanais a écrit au Secrétaire général pour appuyer les efforts déployés par le Commissaire général de l'Office en vue d'obtenir le financement nécessaire pour permettre aux enfants concernés de reprendre le chemin de l'école. Le Comité de dialogue libano-palestinien s'efforce de mieux protéger les droits des réfugiés de Palestine, notamment par l'adoption d'une loi réglementant l'accès des travailleurs palestiniens au marché de l'emploi libanais, la publication d'un guide sur les droits et les obligations des travailleurs palestiniens et la mise en œuvre d'une campagne de vaccination.

92. Le Gouvernement libanais exprime sa gratitude aux donateurs qui ont aidé à la reconstruction du camp de Nahr el-Bared et appelle les États membres à se conformer au principe de responsabilité partagée en faisant don des 157 millions de dollars qui manquent encore pour achever le projet de reconstruction et réintégrer les 26 000 réfugiés palestiniens enregistrés qui ont été déplacés en dehors du camp. Les États Membres sont aussi priés instamment de répondre à l'appel de fonds lancé par l'Office pour couvrir les besoins humanitaires élémentaires des réfugiés palestiniens fuyant la crise syrienne. Outre l'aide humanitaire qu'elle apporte, l'existence même de l'Agence rappelle à la communauté internationale la nécessité de reconnaître aux réfugiés de Palestine le droit de rentrer chez eux et de vivre dans la dignité, la paix et la justice.

93. **M. Pedersen** (Norvège), rappelant le rôle central joué par l'UNRWA dans la fourniture de services à un nombre croissant de réfugiés, notamment aux réfugiés palestiniens, contraints de fuir des situations insupportables dans leur patrie, déclare que la capacité de prise en charge des réfugiés par les pays d'accueil a atteint ses limites et que la hausse des besoins entrave la capacité d'action de l'Office. La Norvège craint vivement que l'Office ne soit contraint de suspendre certains de ses services essentiels, notamment les services éducatifs, si une telle situation devait perdurer.

94. Les donateurs et la communauté internationale ont le devoir de veiller à ce que l'UNRWA puisse fournir des services aux réfugiés, et il convient également d'évaluer l'effet du déplacement des réfugiés sur les ressources et les priorités de l'Office. Celui-ci doit continuer d'adapter ses programmes à l'évolution de la situation dans la région, en mettant la priorité sur les groupes de réfugiés les plus

vulnérables. La délégation norvégienne soutient les efforts déployés en vue d'accélérer la réforme de l'Office dans le cadre de sa stratégie à moyen terme, qui permettra d'améliorer son fonctionnement et de pérenniser son budget. Elle l'encourage à utiliser le rapport du Bureau des services de contrôle interne pour améliorer la transparence et la responsabilisation.

95. Saluant les efforts déployés par l'Office en faveur de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared au Liban, M. Pedersen prie instamment les donateurs de maintenir ou d'accroître leur soutien financier à l'Office. Il observe que le financement doit être prévisible, souple et s'accompagner d'un appui politique pour que les réfugiés bénéficient de services de base, en attendant qu'un règlement juste et durable puisse être trouvé dans la région, conformément aux résolutions des Nations Unies. Préoccupé par la perte constante de vies humaines parmi le personnel des Nations Unies et présentant ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, il se félicite des efforts déployés par l'Office pour réduire les déficits budgétaires et réaffirme l'engagement de la Norvège à rester un donateur prévisible de l'UNRWA.

96. **M. Hamed** (République arabe syrienne) déclare que le comte Folke Bernadotte, médiateur des Nations Unies en Palestine, avait à juste titre prévenu en 1949 que le fait de refuser aux réfugiés le droit de rentrer dans leurs foyers tout en permettant aux immigrants juifs de les remplacer contreviendrait aux principes fondamentaux de justice. Aujourd'hui, près de sept décennies plus tard, Israël continue non seulement de nier aux réfugiés palestiniens leur droit au retour, mais appelle même à la suppression de leur statut de réfugié. En outre, de nouveaux colons s'installent dans des colonies de peuplement nouvelles ou en expansion, alors que des Palestiniens sont expulsés par la force, voient leurs maisons détruites et leurs terres confisquées. La communauté internationale n'a pour l'heure pas rempli l'obligation juridique, politique et morale qui lui incombe de mettre fin aux souffrances endurées par les réfugiés de Palestine, qui sont désormais au nombre de 5 millions de dollars, les laissant à la merci d'une campagne de colonisation raciste qui bafoue leurs droits les plus élémentaires. La délégation syrienne réaffirme que le droit au retour ne peut être négocié, concédé ou oublié, comme le confirme le droit international, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui

réaffirme le droit des réfugiés palestiniens à rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et à être indemnisés des préjudices qu'ils ont subis. Il est totalement ahurissant d'entendre le représentant d'Israël, la puissance occupante, exprimer sa préoccupation en ce qui concerne la situation des réfugiés de Palestine en Syrie.

97. L'UNRWA continue de mener un travail indispensable pour soulager les souffrances des réfugiés palestiniens, malgré les attaques systématiques et répétées de son personnel et de ses installations par les forces d'occupation israéliennes, notamment lors de la dernière offensive israélienne, qui a visé 76 écoles de l'Office et tué 11 membres de son personnel.

98. Soulignant le fait que les États arabes qui accueillent des réfugiés de Palestine ne sont pas uniquement des pays d'accueil, mais également des donateurs, puisqu'ils apportent aux réfugiés les services et une aide sans le soutien d'autres États, l'orateur considère que la République arabe syrienne s'est acquittée de la responsabilité qui lui incombe d'accueillir les réfugiés de Palestine et de ne leur appliquer aucun traitement discriminatoire. Comme cela est indiqué dans divers rapports du Commissaire général de l'Office, son pays offre depuis de nombreuses décennies les meilleures conditions possibles aux réfugiés de Palestine. Tout en reconnaissant que les réfugiés de Palestine dans son pays rencontrent actuellement de plus grandes difficultés que par le passé, il insiste sur le fait que ce changement est dû à deux facteurs : d'une part, les attaques menées par des groupes terroristes armés, notamment l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL) et le Front el-Nosra, contre les réfugiés de Palestine et les citoyens syriens vivant dans les camps de réfugiés, contraignant nombre d'entre eux à fuir les camps dans l'espoir de trouver ailleurs la sécurité; et, d'autre part, les mesures économiques coercitives unilatérales imposées par certains États, notamment ceux de l'Union européenne, à la République arabe syrienne, qui ont des répercussions négatives sur la vie des citoyens syriens et les réfugiés de Palestine vivant dans le pays. Notant les observations précédentes totalement ahurissantes d'Israël sur la situation dans son pays, il invite toutes les délégations à prendre en compte les deux facteurs susmentionnés avant de condamner la situation des réfugiés de Palestine en République arabe syrienne.

99. Son Gouvernement continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'UNRWA et coopérer avec lui. Il insiste sur la nécessité pour l'Office de disposer de ressources financières suffisantes pour lui permettre de poursuivre le travail remarquable qu'il accomplit conformément au mandat confié en vertu de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale de 1949, et pour les Palestiniens de se voir accorder une juste indemnité et l'autorisation de rentrer chez eux, en application de la résolution 194 (III). Il appelle les États qui consacrent des sommes colossales à faire la guerre, à s'immiscer dans les affaires d'autres États, à soutenir le terrorisme et à fournir une aide militaire et financière à Israël, à mettre ces politiques, conformément aux principes des droits de l'homme et du droit international. Soulignant que même une infime partie de ces fonds pourraient contribuer considérablement à l'aide aux réfugiés de Palestine, l'orateur se dit déçu que les États concernés cherchent au contraire à éluder leurs responsabilités, pour des raisons évidentes pour tous, créant ainsi un déficit structurel du budget de l'Office.

100. **M. Zehnder** (Suisse) déclare que les efforts déployés et les résultats concrets obtenus par l'UNRWA méritent d'être salués, l'Office ayant réussi à maintenir un niveau suffisant de services malgré le contexte extrêmement instable dans lequel il œuvre et malgré son manque de ressources financières. Le conflit syrien et la dégradation constante de la sécurité, de la situation politique et socioéconomique ont des répercussions particulièrement néfastes pour la population civile et pour les réfugiés de Palestine déjà vulnérables et marginalisés, dont 95 % sont actuellement tributaires de l'aide humanitaire de l'Office. L'absence d'un véritable processus de paix israélo-palestinien n'est pas viable et aggrave la vulnérabilité des réfugiés de Palestine. Le blocus de Gaza, entré dans sa huitième année, et la montée de la violence en Cisjordanie ont accru la dépendance des réfugiés de Palestine à l'égard de l'Office en matière de protection et de services. La Suisse demeure très préoccupée par les violations répétées et systématiques du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, qui ont des conséquences désastreuses pour la population civile, et appelle toutes les parties à respecter pleinement leurs obligations et à traduire en justice les auteurs de violations du droit international.

101. L'Office jouant un rôle essentiel pour répondre aux besoins croissants et assurer la stabilité des

réfugiés, il est primordial qu'il soit puissant et efficace. Or sa situation financière précaire fragilise sa capacité à remplir son mandat : la crise financière la plus grave de son histoire a été réglée à la dernière minute, grâce aux généreux efforts de nombreux donateurs, dont la Suisse. Une solution à long terme doit être recherchée de toute urgence pour éviter qu'une telle crise ne se répète chaque année.

102. Plus que jamais, l'Office a besoin de ressources suffisantes et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Le sous-financement du Fonds général demeure une source d'inquiétude majeure. Les efforts du Commissaire général pour combler le déficit sans précédent de 2015 et régler les problèmes qui menacent la viabilité de l'Office méritent d'être salués; les réformes ont montré leur efficacité et doivent être poursuivies. L'UNRWA et les donateurs doivent redoubler d'efforts et il encourage les contributeurs à donner la priorité au Fonds général. La Suisse va porter sa contribution ordinaire à ce Fonds à 18,5 millions de francs suisses pour 2016, sa contribution totale s'élevant à 21 millions de francs suisses. En outre, son pays demeure prêt à participer à un processus consultatif à plus long terme consacré au financement de l'Office, afin d'assurer une aide et une protection appropriées aux réfugiés de Palestine. La Suisse continuera à soutenir les réformes de l'Office, en particulier celles visant à mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources pour élargir sa base de donateurs et renforcer sa stabilité financière, et à coopérer étroitement avec l'Office, en attendant qu'une solution juste et durable soit trouvée aux souffrances des réfugiés de Palestine.

La séance est levée à 17 h 55.